

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE LA VÉRENDRYE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Voici des informations sur le fonctionnement de l'école qui peuvent être utiles aux parents :

Horaire de l'école

Maternelle :	08 h 10 à 11 h 06		
	13 h 21 à 15 h 28	Mercredi :	13 h 21 à
	14 h 22		
Primaire :	08 h 10 à 11 h 53		
	13 h 21 à 15 h 28	Mercredi :	13 h 21 à
	14 h 22		

Horaire du secrétariat (596-4845)

Le secrétariat de l'école est ouvert de 07 h 45 à 12 h 00
13 h 00 à 15 h 45

Horaire du service de garde (596-7159)

Le service de garde de l'école est ouvert durant trois périodes au cours de la journée.

le matin :	06 h 45 à 08 h 10
le midi :	11 h 06 à 13 h 21
fin de journée :	15 h 28 à 18 h 00
Mercredi :	14 h 22 à 18 h 00

Surveillance sur la cour

Il y a surveillance sur la cour de : 08 h 00 à 08 h 10
13 h 11 à 13 h 21

En dehors de ces heures, les employés du service de garde sont responsables seulement des élèves inscrits au service de garde. S'il vous plaît, il est très important de respecter ces heures afin de veiller à la sécurité de votre enfant.

Absence de votre enfant et départ hâtif

Toute absence doit être motivée.

Si votre enfant est absent, vous devez **téléphoner à l'école** pour nous avvertir. **Une boîte vocale est disponible en tout temps pour prendre les messages.** * Éviter de l'inscrire à l'agenda.

Si votre enfant doit quitter l'école avant l'heure de la fin des classes, veuillez nous écrire un mot dans l'agenda ou nous téléphoner.

Activités éducatives et sportives

Toutes les activités proposées par l'école, qu'elles soient culturelles ou sportives, sont un prolongement des programmes d'étude. À ce titre, votre enfant est tenu d'y assister.

Assurances pour votre enfant

Vous recevez en début d'année scolaire une offre d'une compagnie d'assurance. Nous vous invitons à y adhérer. Si votre enfant doit être envoyé à l'hôpital par ambulance, les frais encourus seront défrayés par les parents.

Système d'alarme, vol, vandalisme

Les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés. Les parents et les enfants devront défrayer des coûts liés à de tels gestes.

Communiqués de l'école

L'école vous envoie souvent des messages. À tous les jours, il est important de vérifier dans l'agenda ou le sac de votre enfant afin de prendre connaissance des commentaires. S'il y a lieu, nous retourner les coupons-réponses le plus rapidement possible afin de respecter les échéanciers.

Devoirs, leçons et récupération scolaire

Les devoirs et les leçons sont un prolongement de l'enseignement donné dans la journée.

Au premier cycle, ils visent à créer un lien entre l'école et les parents. Pour les plus jeunes, l'aide des parents est un apport essentiel.

Au deuxième et troisième cycle, les travaux à la maison visent à développer chez l'élève l'autonomie et le sens des responsabilités. Les parents ont à vérifier si les travaux sont complétés.

En général, les professeurs donnent des devoirs et des leçons du lundi au jeudi inclusivement. Le vendredi, il peut y avoir du travail pour les élèves qui ont à terminer les tâches demandées au cours de la semaine.

Si votre enfant éprouve des difficultés à faire ses devoirs ou ses leçons, n'hésitez pas à communiquer rapidement avec le titulaire.

Si votre enfant éprouve des difficultés dans ses apprentissages, le titulaire peut offrir des services de récupération avant ou après les heures de classe. Les parents des élèves concernés seront avisés à l'avance.

Financement

Les sorties et les activités proposées aux élèves sont défrayées par le budget complémentaire. Celui-ci est géré par la direction et les membres du conseil d'établissement. Ce budget provient des sommes recueillies lors des activités de levée de fonds. Nous vous encourageons à participer en grand nombre!

Médicaments

Nous ne donnons aucun médicament aux enfants à moins d'avoir une autorisation écrite du parent. Le formulaire d'autorisation est disponible au secrétariat de l'école ou au bureau du responsable du service de garde.

Mesures d'urgence et fermeture

Si la commission scolaire décide de fermer ses écoles, cette nouvelle sera annoncée sur les ondes des postes de radio suivants : **Radio-Canada 95,1 FM, CKAC 730, CKVL 850.**

De plus, en téléphonant à l'école au (514) 596-4845 un message téléphonique vous préviendra de la fermeture de l'école s'il y a lieu. Vous pouvez également accéder au site web de la Commission scolaire au www.csdm.qc.ca.

En cours de journée, si l'école devait fermer pour un évènement majeur tel que : feu, émanation, toiture, etc... les élèves seront déménagés dans la salle communautaire de l'église Sainte-Claire.

Objets perdus ou volés

Il y a deux boîtes d'objets perdus dans l'école : une près de l'entrée des élèves et une autre au service de garde. Nous vous suggérons d'écrire le nom de votre enfant sur ses souliers, sac, vêtements et effets personnels. L'école ne rembourse pas les effets personnels perdus ou volés.

Ombudsman

Après avoir discuté de la problématique avec la direction, vous pouvez contacter l'ombudsman de la CSDM au 514-789-2422.

Premiers soins

Plusieurs membres du personnel ont une formation de secouriste. Nous sommes donc en mesure de donner les premiers soins à votre enfant.

Présence dans l'école et sur la cour

Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous ne permettons pas aux adultes de circuler dans l'école et sur la cour. Si vous venez à l'école, présentez-vous au secrétariat. Si vous venez au service

de garde, limitez vos déplacements aux locaux du service de garde ou attendez dans le vestibule.

Prêts de volume

Tout au cours de l'année, nous prêterons des livres à votre enfant tant des manuels scolaires que des livres de bibliothèque. Si un livre est endommagé ou perdu, il vous sera facturé.

Rendez-vous

Si vous désirez un rendez-vous avec un membre du personnel, vous pouvez nous le signifier en téléphonant ou en l'écrivant dans l'agenda.

Retards

Un élève en retard doit passer obligatoirement par le secrétariat de l'école pour y recevoir un billet de retard qu'il présentera à son professeur à son arrivée en classe. Les retards doivent être justifiés par une note des parents. De nombreux retards entraîneront une démarche particulière. Aider votre jeune à être ponctuel!

RÈGLES SUR LA COUR

J'ai le droit d'évoluer dans un environnement exempt d'intimidation mais j'ai aussi le devoir de stopper les comportements intimidants, d'utiliser les outils que l'on me donne et dénoncer les comportements inacceptables. Ce n'est qu'en faisant équipe avec les adultes qui sont là pour m'aider, que nous arriverons à faire échec à l'intimidation.

Pas de bousculade sur la cour en tout temps.

Printemps - été- automne

Je ne dois pas faire de culbute ou de figure de gymnastique sur l'asphalte ou sur le gazon.

Je joue au jeu prévu par ma classe dans le carré réservé à chaque groupe. L'utilisation du ballon appartenant à la classe y est privilégiée.

1^{er} cycle

Je ne m'assois pas et ne grimpe pas sur les grillages dans la cour des petits. Je peux jouer à la balle sur le mur du gymnase.

2^e/3^e cycle

Je ne joue pas devant les grillages et je ne lance pas le ballon dessus. Je peux seulement m'asseoir sur les grillages. Je ne lance pas le ballon sur le mur se trouvant au-dessus des grillages. Les grillages et la partie asphaltée se trouvant devant les grillages doivent servir aux élèves désirant avoir des conversations.

La priorité est donnée au ballon poire appartenant à chaque groupe sur les barres de ballon poire.

Les élèves de 6^e année seulement ont le droit de jouer au football sans contact lors des récréations.

Printemps-hiver (neige)

Je joue dans les endroits secs (pas dans le canal, pas dans l'eau, ni sur la glace.)

Je laisse la neige par terre (sauf pour faire des constructions, par exemple, des bonshommes de neige.)

Je peux aller sur la montagne seulement durant la période prévue pour mon groupe.

La moitié de la montagne est réservée pour la glissade et l'autre moitié pour les jeux.

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

ÉLÈVE Nom : _____

Groupe : _____

J'ai pris connaissance des règles de vie (pages 2 à 11) de l'école internationale La Vérendrye. Je suis prêt(e) à les respecter dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

N.B. : Le non-respect aux règles de vie de l'école pourrait entraîner des sanctions telles que : réflexion, copie, réparation, excuse, suspension, rencontre de parents...

Le succès du climat de l'école réside dans la collaboration et l'implication de tous. Je m'engage à participer au respect du code de vie et des règles de vie de l'école.

Signature _____ de _____ l'élève :

Date : _____

PARENT

J'ai pris connaissance des règles de vie (pages 2 à 11) de l'école internationale La Vérendrye. Je suis prêt(e) à les faire respecter, à supporter l'école et à collaborer à la réussite scolaire de mon enfant.

N.B. : Le non-respect des règles de vie, par votre enfant, pourrait entraîner des sanctions telles

que : réflexion, copie, réparation, excuse,
suspension, rencontre de parents...

Le succès du climat de l'école réside dans la
collaboration et l'implication de tous. Je m'engage
à vous aider à faire respecter le code de vie et les
règles de vie de l'école.

Signature _____ des _____ parents :

Date : _____